



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ouverture d'une SCMR à Marseille : la clarté doit être au rendez-vous !

Question écrite n° 20456

Texte de la question

Mme Valérie Boyer appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'ouverture d'une salle de consommation de drogue à moindre risque (SCMR) à Marseille. Après Paris et Strasbourg, on apprend par la presse qu'une salle de consommation de drogue à moindre risque (SCMR) devrait ouvrir à Marseille, en 2020. La vocation de cette salle est d'accueillir les toxicomanes les plus précaires, en particulier ceux qui vivent dans les rues et les parkings alentour, pour éviter qu'ils ne se fassent leurs injections dans l'espace public, dans des conditions sanitaires déplorables. Pourtant, certains témoignages circulent dans les médias. Dans certaines villes, des riverains, à tort ou à raison, parlent d'insécurité et de délinquance qui ne fait qu'augmenter. Il semblerait que la future SCMR marseillaise soit mise en place dans les locaux de l'hôpital de la Conception. Cet hôpital de 862 lits, avec 3 142 personnes qui y travaillent (personnel médical et non médical) est aujourd'hui très fréquenté, notamment par des femmes enceintes. Dans ce contexte, notamment avec un personnel déjà débordé qui fait face à une insécurité croissante, Mme la députée souhaite connaître les mesures qui seront prises pour garantir la sécurité de l'établissement hospitalier et de ses alentours. Malheureusement, sans concertation avec les riverains et sans informations préalables, il est normal qu'aujourd'hui les Marseillais fassent part de leurs inquiétudes quant à ce projet. Elle souhaite savoir si des réunions d'informations locales seront organisées afin de répondre à leurs questions. Enfin, selon rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ces centres « ont fait la preuve de leur capacité à assurer un fonctionnement stable, garantissant de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité pour les usagers et le personnel ». Mme la députée entend bien les arguments sur la santé et l'ordre public mais elle considère que toutes les concessions qui sont faites au développement de la drogue sont des concessions dont les conséquences sont désastreuses. Elle lui demande son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20456

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5490

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)